

COMMUNE D'IXELLES
Collège des Bourgmestre et des
Echevins
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

V/réf. : 7B/PU/MB/LVD/5325
N/réf. : AVL/KD/XL-2.505/s.559
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Mesdames, Messieurs,

Objet : IXELLES. Rue de la Tulipe, 32 / angle rue Jules Bouillon.
Modification d'affectation du rez-de-chaussée commercial en résidentiel.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Correspondant : Mme M. Bolle)

En réponse à votre lettre du 11 septembre 2014, en référence, reçue le 19 septembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance du 1^{er} octobre 2014.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de l'église Saint-Boniface et qui est inscrit à l'Inventaire du patrimoine monumental de la Commune d'Ixelles (1891). Elle vise la réaffectation du rez-de-chaussée commercial en rez-de-chaussée résidentiel. L'espace est subdivisé en séjour, une chambre, une cuisine et un débarras.

La CRMS est de manière générale peu favorable à ce type de réaffectation, surtout lorsqu'il s'agit de biens situés à des angles spécialement conçus et propices aux rez-de-chaussée commerciaux. Le dossier ne comprend pas d'élévation de façade et ne donne donc pas d'indication sur le sort du grand châssis sur l'angle. S'il s'agit d'un châssis présentant un intérêt patrimonial, la CRMS demande de le maintenir et de le conserver afin de garantir une éventuelle affectation commerciale ultérieure. En tout état de cause, la configuration des baies ne pourrait pas être modifiée.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, d'autres remarques éventuelles sur le projet.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme O. Goossens ;
- B.D.U. – D.U. : Mme V. Henry.